

CONSEIL MUNICIPAL 12-05-2015

COMMUNE DE LARNAGE

L'an deux mil quinze et le 12 mai à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire.

Etaient présents : Mrs Mmes Osternaud M, Chirouze H, Coldepin P, Reist-Picard J, Buit C, Montagnon G, Roudier R, Prot MT, Girard P, BelleJC, Gautier-Foucry S, Revol C, Delhome V, Poulenard MT.

Etait excusé : Mr Delhome JC a donné pouvoir à Mr Osternaud M

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

I-APPROBATION DU DERNIER CM

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-Convention assistance retraite renouvelée avec le centre de gestion

B-Avenant travaux Massonières

Etant entendu que le projet initial de raccordement par système gravitaire ne peut plus être réalisé, suite à un refus du propriétaire des parcelles B1282 et B677 pour une autorisation de passage du collecteur principal sur ses terrains et ce en dépit de l'accord préalable obtenu en amont des préparations de chantier et lors des réunions publiques.

Compte tenu que la seule autre possibilité de raccordement consiste à un refoulement par station de relevage pour rejoindre l'écoulement gravitaire de l'antenne les Bonnassons.

Un avenant au marché en + value est adopté par le conseil municipal pour un montant de 20 515.73€.

C-Modification des statuts de la communauté de communes Hermitage-Tournonais

Le conseil municipal a validé la modification des statuts de la communauté de communes prenant en compte le nom d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et la nouvelle adresse du siège social.

D-Adhésion au syndicat mixte ADN

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

E-Adhésion de la communauté de communes Hermitage-Tournonais au syndicat mixte Drôme des collines Valence Vivarais

F-Délibération rectificative budget

Lors de la réalisation du budget des opérations d'ordre de cession ont été prévues, ceci n'étant pas conforme avec la réglementation, il faut modifier le budget.

G-opération monuments aux morts

Le monument aux morts va être restauré, pour cela un programme va être ouvert pour un montant de 3000€.

I-Solidarité avec le Népal

L'association des maires de France et de la Drôme s'associent à l'initiative lancée par Cités-Unies

France auprès des collectivités territoriales pour une aide au Népal

Le conseil municipal décide de verser la somme de 200€.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Affaires scolaires : une réunion des commissions scolaires Crozes-Larnage a eu lieu pour faire le point sur les temps d'activités périscolaires. Vu le coût financier important des TAP pour les 2 communes, les commissions projettent d'instaurer une participation financière aux parents à la rentrée de septembre 2015, les conseils municipaux devront valider ultérieurement ce projet.

Séance levée à 22h30.

Le Maire

